

*Radio-Loi*

En 1957 les Russes lancèrent leur premier Sputnik. Ce fut une grande réalisation à l'époque. Depuis lors, plusieurs centaines de satellites de communication ont été mis en orbite par plusieurs pays, accroissant ainsi l'étendue des services de communication et de diffusion. Le 29 septembre 1962, le Canada lançait Alouette 1, nous devenions alors le premier pays industrialisé à mettre en orbite un satellite destiné aux communications intérieures.

• (1220)

En 1976, nous avons lancé Hermès, un satellite expérimental, pour faire des démonstrations de nouvelles techniques de radiodiffusion. Nos prouesses techniques furent reconnues lorsque le Canada reçut un prix Emmy.

[Français]

Les règlements de l'UIT régissant l'usage international des radiocommunications ont été modifiés une vingtaine de fois depuis 1938, afin de tenir compte de l'évolution technologique et de la demande internationale de fréquences radio.

Tout pays industrialisé possède un système de gestion de spectres contrôlé par l'État. Ce seul fait témoigne de la valeur considérable du spectre. De nombreux pays d'Europe sont encore propriétaires des entreprises qui fournissent les services de télécommunication. Le gestionnaire du spectre et son utilisateur sont donc tous les deux des organismes gouvernementaux.

Au Canada, on a toujours trouvé avantageux de séparer la gestion du spectre proprement dite des intérêts commerciaux et ses principaux utilisateurs, afin de stimuler la créativité des intervenants sur le marché.

Dans l'intérêt de tous les Canadiens et dans celui du pays tout entier, la gestion du spectre des fréquences radio a été confiée au ministère des Communications.

Les applications de la technologie des radiocommunications qui se font concurrence ne peuvent contribuer à une économie saine, à moins que le spectre ne soit géré de manière adéquate.

Dans le cas des téléphones cellulaires ou de l'industrie de la radiodiffusion, par exemple, une industrie solide et saine, capable d'offrir un bon service au public canadien, repose sur une bonne gestion du spectre des fréquences radio par le ministère des communications.

Une gestion efficace du spectre des fréquences radio est indispensable: elle permet l'élaboration de mesures incitatives, sous forme de règlements qui protègent les intérêts des Canadiens et des entreprises canadiennes.

[Traduction]

Il fut un temps où les télécommunications désignaient uniquement les communications par fil, c'est-à-dire par téléphone et par télégraphie. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Toute l'infrastructure canadienne des télécommunications, dont nous avons raison d'être très fiers, repose sur une saine gestion du spectre des fréquences radio. De fait, sans les liaisons radioélectriques par micro-ondes et par satellite, les possibilités de communication seraient partout au Canada beaucoup moins grandes et beaucoup moins variées.

Les télécommunications, la radiodiffusion, les systèmes de communication à hyperfréquences, les services téléphoniques interurbains, les services d'urgence comme la police et les pompiers, les communications aéronautiques et maritimes, les machines industrielles, les appareils courants doivent tous avoir accès, sans brouillage, aux fréquences radio pour fonctionner efficacement. On ne peut sous-estimer l'importance du spectre des radiofréquences pour le rayonnement de la culture, l'affirmation de la souveraineté et les activités commerciales. Il est donc important de s'assurer que le spectre des fréquences radio est libre de tout brouillage.

Les fréquences radio sont un bien public et une ressource limitée. Pour que leur application et leur utilisation soient vraiment utiles, elles doivent être gérées judicieusement. Cette tâche revient au gouvernement canadien, et plus précisément au ministre des communications (M. Masse).

Deux objectifs me semblent particulièrement importants: d'abord, faire en sorte que le spectre soit disponible pour répondre aux besoins de tous les Canadiens, que ces besoins soient d'ordre social, économique, industriel, culturel ou technique; ensuite, s'assurer que toute l'utilisation des radiocommunications cause le moins de brouillage possible aux autres utilisateurs des radiocommunications et à l'ensemble du public. Pour gérer cette ressource fragile et précieuse, nous comptons à la fois sur des moyens techniques et sur des outils de réglementation.

Les radiocommunications ont été réglementées pour la première fois au Canada par la Loi sur la télégraphie sans fil, adoptée en 1905. Cette loi a servi de cadre législatif jusqu'en 1938, année où a été proclamée la Loi